

Conditions générales

- Toutes nos factures sont payables net au grand comptant, sauf spécification contraire.
- Toute factures qui n'aura pas été réglée à l'échéance produira de plein droit et sans mise en demeure un intérêt de retard de 9,5% à dater de l'échéance.
- En outre, il sera dû à titre de clause pénale par application de l'article 1152 du code civil, une indemnité égale à 10% du montant de la facture avec un minimum de 125€ : cet intérêt et cette clause pénales sont exigible de plein droit sans qu'il ait besoin de mise en demeure préalable. Si la procédure va en justice, la clause pénale est à 17% contenu des frais utiles à la récupération de la créance.
- La marchandise reste notre propriété jusqu'à paiement intégral du montant facturé.
- Toutes nos offres de prix, de même que les indications relatives aux détails de livraison, peuvent être révoquées ou modifiées.
- Toute réclamation sera uniquement prise en considération endéans les huit jours. Passé ce délai, notre matériel sera réputé irrévocablement accepté.
- Le fait d'une réclamation ne délie nullement l'acheteur de ses obligations de paiement de la facture dans les délais convenus.
- Les tribunaux et le juge de paix de Charleroi sont seuls compétents en cas de litige.
- Le non-paiement d'une facture à son échéance rend aussitôt exigible toutes les autres factures
- Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre de renseignement et ne sont pas de rigueur. Sauf stipulation expresse contraire, un retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner droit à l'annulation d'une commande et aucun dommage ne peut être exigé.